

ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038

69616 Villeurbanne Cedex

S.A.S au capital de € 332.800

430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Premier exercice de 18 mois
clos le 31 décembre 2025

FONDS DE DOTATION VIRTUS CARITAS

35, chemin du Bois des Serres
69570 DARDILLY

FONDS DE DOTATION VIRTUS CARITAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Premier exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION VIRTUS CARITAS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION VIRTUS CARITAS relatifs au premier exercice d'une durée de 18 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 21 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 8 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes



ODICÉO, représenté par
Sabine SCHNECK

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	600		600	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	18 943		18 943	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	19 543		19 543	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		19 543		19 543	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)		
	Fonds propres consommables	13 543	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	13 543	
	Total des fonds propres	13 543	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES (1)	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	6 000	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 543	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		0,00	0,00
(1) Dont à moins d'un an		6 000	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

		18 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	86 457	
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		86 457	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 457	
	Aides financières	81 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation		86 457	
RESULTAT D'EXPLOITATION			

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		86 457	
TOTAL DES CHARGES		86 457	
EXCEDENT ou DEFICIT			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **19 543** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **86 457** euros
 - un total charges de **86 457** euros
- dégage un résultat de euros

L'exercice considéré :

- débute le **26/06/2024**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **18** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **FONDS DE DOTATION VIRTUS CARITAS** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte du risque de non recouvrement.

• Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

• Objet

Le fonds de dotation Virtus Caritas n a pour objet de favoriser, soutenir et développer des activités d'intérêt général à caractère environnemental, culturel, social et éducatif.

Le fonds de dotation a notamment pour mission de développer ses propres actions et / ou participer au financement de projets dont le développement favorisera sa mission d'intérêt général, notamment dans les domaines suivants :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- La protection de la nature et de l'environnement, et plus particulièrement les initiatives en vue d'assurer la conservation et la restauration de la nature et de sa biodiversité, incluant les espèces de la faune sauvage, de la flore, des habitats naturels et les écosystèmes ;
- L'action sociale, en lien avec le logement et le handicap ;
- La préservation du patrimoine architectural, culturel, bâti et mobilier ;
- Les missions à caractère humanitaire, notamment d'actions de solidarité internationale, en France et à l'étranger, y compris d'urgences suite à des catastrophes naturelles.

Le fond de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Le fond de dotation ne fait pas appel à la générosité du public au 31/12/2025.

Le fond n'a pas identifié de contributions volontaires en nature à l'exception du temps passé par les fondateurs.

La dotation du fonds de dotation est classée en fonds propres. Conformément aux statuts, cette dotation est consommable : le conseil d'administration peut décider de la consommer, en tout ou partie, pour financer les missions d'intérêts général du fonds.

• Faits significatifs

A titre exceptionnel, le premier exercice comptable du fonds de dotation couvre la période du 26 avril 2024 au 31 décembre 2025.

Il n'existe aucun engagement financier.

• Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008, nous vous informons que le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figure au compte de résultat au titre du contrôle légal pour un montant de 2.400 euros TTC.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	600	600	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	600	600	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 000	6 000		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	6 000	6 000		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des Charges à payer		5 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 400
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	5 400	

Etat exprimé en euros	Fds propres clôture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette								
Dotations consommables				100 000		86 457		13 543
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL				100 000		86 457		13 543